



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021 – 2^e convocation

Sont présents :

1. Représentants de l'administration :

a) Membres de droit

M. BONNET	Directeur régional
-----------	--------------------

b) Représentants de l'Administration

M. BOTTO Mme DAGUSÉ M. FERNANDEZ Mme MAYEUL	Pôle Pilotage et Ressources
M. ESTRUCH	Pôle juridique et comptable

2. Représentants des personnels :

a) Membres siégeant en qualité de titulaires

Absents	
---------	--

b) Membres suppléants siégeant en qualité de titulaires

M. CHATELAIN	FO DGFIP 13
--------------	-------------

c) Membres suppléants

Absents	
---------	--

d) Membres siégeant en qualité d'expert

Sans objet	
------------	--

Le comité technique local n'ayant pas pu se réunir en 1ère convocation le 23 mars 2021, faute de quorum, a été convoqué une seconde fois le mercredi 31 mars à 9h30 sur le même ordre du jour :

1. Approbation du PV du CTL du 23 octobre 2020 (*pour avis*)
2. Présentation du budget de la DRFIP (exécution 2020 et programmation 2021) (*pour information*)
3. Bilan de la campagnes des avis 2020 (*pour information*)
4. Présentation des règles de gestion de la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (*pour information*)
5. Premier bilan de la gestion du Fonds de Solidarité (*pour information*)
6. Fin de l'expérimentation PRS-DIRCOFI (*pour information*)
7. Concentration du recouvrement forcé des créances patrimoniales au sein du PRS (*pour information*)
8. Opérations NRP au 1/09/2021 (*pour avis*)
9. Questions diverses

A 9H35, les représentants du personnel du syndicat Solidaires Finances publiques 13 font lecture de leur déclaration liminaire puis, refusant de siéger, quittent la réunion.

A 9h55, M. BONNET, président du CTL, ouvre le CTL en rappelant qu'il s'agit de la 2e convocation du CTL sur le même ordre du jour.
Seul M. CHATELAIN, représentant du personnel suppléant pour FO DGFIP 13, siège en qualité de membre titulaire avec voix délibérative.

Le président du CTL invite FO DGFIP 13 à assurer le secrétariat adjoint, M. CHATELAIN est ainsi désigné comme secrétaire adjoint.

Le secrétariat sera assuré par Mme MAYEUL.

M. CHATELAIN fait lecture de la déclaration liminaire de FO DGFIP 13 (cf. annexe) et quitte la séance à 10h05, avant le déroulé du premier point inscrit à l'ordre du jour.

S'agissant d'une réunion en seconde convocation, la procédure consultative est réputée accomplie et l'avis du comité est réputé avoir été donné sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour pour avis.

M. BONNET lève la séance à 10h10.

Le président



F. BONNET

Le secrétaire



N. MAYEUL